

2nde générale nécessitant une procédure spécifique

SECTION ABIBAC : double délivrance du BACCALAUREAT et de l'ABITUR

SECTION BACHIBAC : double délivrance du BACCALAUREAT et du BACHILLERATO espagnol

Etablissements concernés :

BAS-RHIN	Lycée M. Bloch BISCHHEIM
ABIBAC	Lycée R. Schuman HAGUENAU
	Lycée H. Meck MOLSHEIM
	Lycée Leclerc SAVERNE
	Lycée Koeberlé SELESTAT
	Lycée Marcel Rudloff STRASBOURG
	Lycée J. Monnet STRASBOURG
	Lycée Fustel STRASBOURG
	Lycée Stanislas WISSEMBOURG
BACHIBAC	Lycée Kléber STRASBOURG
HAUT-RHIN	Lycée J.J. Henner ALTKIRCH
ABIBAC	Lycée Camille Sée COLMAR
	Lycée Bartholdi COLMAR
	Lycée A. Kastler GUEBWILLER
	Lycée L. Armand MULHOUSE
	Lycée J.H. Lambert MULHOUSE
	Lycée J. Mermoz SAINT-LOUIS

Public concerné :

Cette formation s'adresse à tout élève motivé, « faisant preuve d'un bon potentiel de progression dans la langue de la section » * (le niveau B1 dans toutes les compétences doit être atteint en fin de seconde) et capable de s'adapter à une charge de travail supplémentaire.

Scolarité :

Les cursus abibac et bachibac ne sont proposés que dans la série d'enseignement général.

- ABIBAC** : en classe de seconde et au cycle terminal, les élèves de section abibac suivent les mêmes enseignements et préparent les mêmes épreuves que les autres élèves de la série - sauf en **allemand** et en **histoire-géographie** où les élèves de section abibac reçoivent un enseignement spécifique de 9 ou 10 heures qui se structure comme suit :
 - 6 heures d'allemand (langue, littérature et civilisation) ;
 - 3 heures d'histoire-géographie et d'éducation civique en langue allemande en 2nde, puis 4 heures en 1^{ère} et 4 heures en terminale.

Les épreuves d'allemand et d'histoire-géographie et éducation civique sont spécifiques et sont passées à la fois au titre du baccalauréat et au titre de l'Abitur. Le baccalauréat ouvre la voie aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur en France et l'Abitur ouvre la voie aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur en Allemagne.

Le programme d'enseignement est arrêté conjointement par le ministère de l'Education nationale français et le ministère de l'Education du Land allemand où se trouve l'établissement partenaire.

- **BACHIBAC** : en classe de seconde et au cycle terminal, les élèves de section bachibac suivent les mêmes enseignements et préparent les mêmes épreuves que les autres élèves de la série - sauf en **espagnol** et en **histoire-géographie** où les élèves de section bachibac reçoivent un enseignement spécifique de 7 heures qui se structure comme suit :
 - 4 heures d'espagnol (langue, littérature et civilisation) ;
 - 3 heures d'histoire-géographie et d'éducation civique en langue espagnole en 2nde, puis 4 heures en 1^{ère} et 4 heures en terminale.

Les épreuves d'espagnol et d'histoire-géographie et éducation civique sont spécifiques et sont passées à la fois au titre du baccalauréat et au titre du bachillerato. Le baccalauréat ouvre la voie aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur en France et le bachillerato espagnol ouvre la voie aux poursuites d'études dans l'enseignement supérieur en Espagne.

Le programme d'enseignement est arrêté conjointement par le ministère de l'Education nationale français et le ministère de l'Education espagnol.

Dossier de candidature :

La candidature à une section abibac ou bachibac de seconde se fait via le formulaire de procédure spécifique ci-dessous.

Sectorisation :

Les candidatures des élèves émettant un vœu dans leur(s) lycée(s) de secteur abibac sont prioritaires (pour la sectorisation, voir les fiches D67, D68). Aucune demande de dérogation n'est nécessaire dans le cadre d'une candidature « abibac » ou « bachibac ».

Transmission du dossier :

Quel(s) que soit(ent) le(s) lycée(s) demandé(s), un dossier unique (formulaire ci-joint) est transmis par l'établissement d'origine à l'établissement du secteur abibac de l'élève demandé en vœu 1 ou au lycée Kleber pour la section bachibac à la date prévue par le calendrier arrêté annuellement : **12 mai 2022**.

Instruction de la candidature :

La candidature en abibac est instruite par l'établissement de secteur abibac demandé en vœu 1 et l'avis donné vaut pour l'ensemble des vœux abibac du candidat. La candidature en bachibac est instruite par le lycée Kleber.

Le lycée d'accueil du secteur abibac ou bachibac concerné établit une liste ordonnée des élèves candidats à l'admission en abibac ou bachibac (liste D58), au regard de leurs compétences linguistiques et de leur motivation¹. Le proviseur transmet ensuite cette liste au directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) pour le **18 mai 2022**.

¹ L'évaluation du niveau de langue et de la motivation de l'élève s'appuie sur un dossier composé des éléments suivants :

- la motivation et le projet de l'élève ;
- le profil linguistique de l'élève en référence au cadre européen commun de référence en langues (CECRL) ;
- l'expérience de la pratique de la langue de l'élève (certifications, séjours ou stages dans un pays germanophone ou hispanophone, échanges, contexte linguistique familial, loisirs, lectures, etc.) ;
- les avis motivés de l'enseignant d'allemand ou d'espagnol et du professeur principal du collège d'origine.

Le proviseur du lycée d'accueil peut - s'il le juge utile - recevoir des candidats en entretien afin de compléter son appréciation.

Ref. : Note du MEN n° 2011-034 du 22-2-2011. Sections binationales Abibac, Bachibac et Esabac : modalités de vérification du niveau de langue des élèves pour l'admission et procédure spécifique d'affectation.



Après avoir pris connaissance des listes ordonnées établies par les proviseurs des lycées d'accueil, la commission départementale présidée par le directeur académique arrête un avis au vu des compétences des candidats : **favorable** ou **réserve**. Une très grande insuffisance constatée en langue allemande ou espagnole conduirait à un rejet du dossier.

La liste des élèves, **avec les avis attribués par les établissements du secteur abibac ou bachibac**, est ensuite transmise aux établissements d'origine qui informent les élèves concernés afin qu'ils puissent avoir la possibilité d'adapter leurs vœux lors de la demande d'affectation.

Saisie des demandes sur TSA et dans Affelnet

Le(s) code(s) vœu ABIBAC et BACHIBAC des lycées demandés (fiche D66) sera/seront saisi(s) par la famille dans TSA et vérifié(s) par l'établissement dans Affelnet lors de la saisie des vœux.

NB : Les élèves résidant hors de France adressent leur candidature au lycée Jean Monnet de Strasbourg où ils pourront être accueillis à l'internat dans la limite des places disponibles.

FICHE DE CANDIDATURE pour l'admission en section

- « **ABIBAC** », double délivrance du BACCALAUREAT et de l'ABITUR
- « **BACHIBAC** », double délivrance du BACCALAUREAT et du BACHILLERATO espagnol

PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

Elève NOM : Prénom :

Sexe : masculin féminin Date de naissance :

Représentant légal : NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Etablissement actuel :

Etablissement du secteur abibac demandé en vœu 1 :

Quelle est votre expérience de la pratique orale et écrite de la langue allemande / espagnole ? (cursus scolaire : séjours, échanges et stages ; pratiques familiales de la langue allemande / espagnole : lectures, loisirs, etc.)

Qu'est-ce qui vous donne envie de choisir abibac / bachibac ? Quelles sont vos attentes ?

Signature de l'élève :

Signature du ou des responsables légaux :

A titre d'information, autres(s) établissement(s) abibac demandé(s) : (bachibac : un seul établissement à recrutement académique)

.....

PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Appréciation étayée du professeur d'allemand / d'espagnol (potentiel de l'élève, attitude...)	Profil linguistique (CECRL) du candidat
<p>Nom et signature du professeur d'allemand / d'espagnol :</p>	<p>REAGIR ET DIALOGUER :</p> <p>PARLER EN CONTINUU :</p> <p>ECRIRE :</p> <p>LIRE ET COMPRENDRE :</p> <p>ECOUTER ET COMPRENDRE :</p>

Appréciation étayée du professeur principal (motivation, attitude générale...)	Visa du Principal
<p>Nom et signature du professeur principal :</p>	

Tout élément permettant d'apprécier le potentiel du candidat pourra être joint au dossier.

Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil pour le 12 mai 2022. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.

AVIS DU PROVISEUR DE L'ETABLISSEMENT ABIBAC DE SECTEUR / DE L'ETABLISSEMENT BACHIBAC

	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
	<input type="checkbox"/> Niveau d'allemand / d'espagnol insuffisant

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve	Motif en cas de dossier non retenu :
<input type="checkbox"/> Dossier non retenu	